III. ANNEXES

Annexe 1

. Mémoire réponse de la mairie du Tampon.

Annexe 2

. Extrait de procès verbal des délibérations du conseil municipal, séance du 25 mars 2023.

Annexe 3

. Etat parcellaire

Annexe 4

. Tableau récapitulatif des notifications individuelles transmises avec AR aux propriétaires concernés.
. Preuve de dépôt d'une lettre recommandée avec AR pour les propriétaires des parcelles C0160 et CO377.

Annexe 5

. Courrier du géomètre expert sur le plan d'alignement.

Annexe 6

Observation électronique des propriétaires de la parcelle CO398.

Annexe 7

. Désignation du commissaire enquêteur.
. Arrêté n° 736/2024 en date du 15 novembre 2024 de Monsieur le Maire du Tampon.
. Avis d'enquête publique.

Annexe 8

. Certificat d'affichage.
. Parutions de l'avis d'enquête publique dans le quotidien et sur le site ZINFOS 974.
. Photos de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur le site.

ANNEXE 1

. Mémoire réponse de la mairie du Tampon.

MEMOIRE EN REPONSE DU PROCES VERBAL DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Commissaire,

La commune du Tampon souhaite sur tout son territoire régulariser la situation de plusieurs voies routières et piétonnes restées privées en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.

Il s'agit de voies situées dans un ensemble d'habitations et ouvertes à la circulation publique permettant la desserte et la traversée de quartiers ou de connexion entre quartiers.

Le chemin Takamaka est une voie traversante, ouverte à la circulation publique et entretenue par la commune du Tampon .Celle-ci est desservie par une soixantaine d'habitations et fait partie de ces voies qui sont aujourd'hui largement fréquentées par les piétons et automobilistes, au-delà du simple usage des résidents et riverains.

La commune assure d'ores et déjà l'entretien et l'éclairage public. Après étude de faisabilité, les projets éventuels de requalification et de réaménagement pourront être conduits par la ville.

A ce titre, j'ai l'honneur de vous adresser ce mémoire en réponse à votre procès-verbal de synthèse relatif aux observations du public intervenu dans ce cadre.

1- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Sur le souhait que la partie basse de la rue soit à sens unique avec la mise en place d'un passage élevé (CO 142)

Le Maire dispose de pouvoirs de police administrative générale, qui lui permettent d'agir pour préserver l'ordre public, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

A ce titre nous ne manquerons pas d'attacher une attention particulière à ces demandes.

Sur le souhait que la Commune s'engage à entretenir la voie et à compléter l'aménagement (CO347-348-350)

Comme indiqué dans ma note d'introduction, après étude de faisabilité , les projets éventuels de requalification et de réaménagement pourront être conduits par la ville.

Sur l'accord pour le transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal (CO 398) sous réserve de revoir les limites d'alignement (limitrophes à la parcelle CO145)

Madame et Monsieur Jérôme MARCO (CO 398) nous ont transmis par mail, le 14 janvier 2025 **après la clôture de l'enquête**, les précisions de sa réserve.
Sur les + /-6 m d'emprise retenus par le géomètre, ils veulent garder 2 m et ne céder que 4 m pour un nouveau passage au frontière de la parcelle CO 145.

Conformément à la procédure de transfert d'office des voies privées, la décision portant transfert vaut également approbation d'un plan d'alignement pour la voie en cause dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux **emprises effectivement livrées à la circulation publique.**

Dans ce cas de figure, le géomètre a répondu à l'exigence de cette procédure en fixant la limite entre la clôture et le talus existant qui correspond à une emprise de +/- 6 m. Cette emprise s'étend bien à la parcelle limitrophe CO 145.

La réglementation ne permets donc pas de satisfaire la demande de Madame et Monsieur Jérôme MARCO qui voudrait réduire à 4 m la largeur de l'emprise retenue.

Sur les demandes de prolongement du chemin Takamaka jusqu'aux parcelles CO404 et CO 352

Ces demandes nécessiteront une nouvelle délibération et une nouvelle enquête publique.

COMMUNE DU TAMPON ★ ★ SERVICE VRD

Yannis CORDONIN

Responsable du domaine public routier

ANNEXE 2

. Extrait de procès verbal des délibérations du conseil municipal, séance du 25 mars 2023.

.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230325-37_20230325-DE

COMMUNE DU TAMPON

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 25 MARS 2023

Affaire n° 37-20230325

Recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal du chemin Takamaka

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 mars 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 17 mars 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq mars à neuf heures cinquante-et-une, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :
André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :
Laurence Mondon par Mimose Dijoux, Augustine Romano par Doris Técher, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Albert Gastrin par Charles Emile Gonthier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Patricia Lossy par Sylvie Leichnig, Régine Blard par Jack Gence, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Était absent :
Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230325-37_20230325-DE

Affaire n° 37-20230325 **Recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal du chemin Takamaka**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière et plus particulièrement ses articles L 141-3 et L 141-12,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10,

Vu le rapport n° 37-20230325 présenté au Conseil Municipal du 25 mars 2023,

Considérant que pour garantir dans le temps la circulation publique de certains chemins et rues, la commune du Tampon souhaite faire entrer dans son domaine public routier, certaines ramifications routières partant des voies communales et desservant de multiples constructions mais restées privées, notamment le chemin Takamaka, situé dans le quartier du Petit Tampon,

Considérant que le chemin Takamaka, long de 950 mètres environ et d'une emprise moyenne de 4,5m est un chemin ouvert à la circulation publique situé dans un ensemble d'habitations (soixantaine d'habitations environ) qui supporte un trafic régulier et qui est connecté au chemin du Petit Tampon, quartier en plein essor et qui a fait récemment l'objet de divers aménagements routiers,

Considérant que pour intégrer le chemin Takamaka dans son domaine public routier, la Commune de Tampon souhaite recourir à la procédure de transfert d'office prévue et encadrée par les articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'urbanisme,

Considérant que ces derniers textes prévoient notamment que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique est transférée d'office à la Commune et sans indemnité, après enquête publique et que cette enquête publique est ouverte par le maire après délibération du conseil municipal,

Considérant qu'à l'issue de l'enquête, si aucun des propriétaires intéressés ne s'est opposé au projet, la décision portant transfert est prise par délibération du conseil municipal. Dans le cas d'opposition d'un propriétaire intéressé, la décision est prise par arrêté du préfet,

Considérant que la décision portant transfert vaut classement dans le domaine public communal et éteint, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés ; qu'elle vaut également approbation d'un plan d'alignement pour la voie en cause dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230325-37_20230325-DE

Considérant que les conditions requises par les articles L.318-3 du code de l'Urbanisme, se trouvent réunies (voie ouverte à la circulation publique, se situe dans des ensembles d'habitation et supporte un trafic régulier) devra faire l'objet de travaux d'amélioration une fois qu'elle en sera juridiquement propriétaire.,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 mars 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité,

Article 1 d'approuver le principe de recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal du chemin Takamaka au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'urbanisme,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Gilberte LAURET
Date de signature : 06/04/2023
Qualité : 6ème Adjointe au maire

Par délégation de fonction,

Signé électroniquement par : Jacques HOARAU
Date de signature : 06/04/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire

MAIRIE DU TAMPON
RÉUNION

ANNEXE 3

. Etat parcellaire

CHEMINS TAKAMAKA 1 & 2 COMMUNE DU TAMPON

ETAT PARCELLAIRE - Dossier 23-758 - JUIN 2024

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	SIREN ou date de naissance (d'après cadastre)	Surface cadastrale (m²)	Emprise cadastrale (m²)	Surface hors emprise (m²)	Observations - Références hypothécaires
1	**CO-142**	BOULEVARD Jules Ary	12 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	06/06/1953	565	**89**	476	Néant
2	**CO-143**	CARO Audrey	1 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	14/05/1988	1 405	**3**	1 402	Acte de partage du 15/11/2011 Vol. 2011P n°5591
3	**CO-147**	CORRE Antoine Aloys	6 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	07/04/1926	1 025	**172**	853	Néant
4	**CO-148**	BEGUE Léonard Carl BEGUE Benoit Marie	310 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	13/04/1960 08/01/1957	365	**7**	358	Acte de vente du 01/08/2006 Vol. 2006P n°5226
5	**CO-151**	PAYET Rémy	50 Chemin de la Bergerie 97430 Le Tampon	18/09/1929	421	**8**	413	Néant
6	**CO-346**	PICOT Bernard Rico	7 Rue des Marais 97441 Sainte-suzanne	20/108/1951	1 225	**173**	1 052	Néant
7	**CO-368**	AH-KENG Bernard Calice AH-KENG Monique	59 Ruelle des Poinsons 97430 Le Tampon	31/12/1961 01/10/1966	887	**32**	855	Acte vente du 28/06/2000 Vol.2000P n°3891
8	**CO-389**	CREPU Gérald Marie Josian	27 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	19/04/1961 08/12/1958	594	**119**	475	Acte de vente du 13/07/2021 Vol. 2021P n°4583
9	**CO-390**	CUJO Antoine Mathieu	29 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	12/04/1974	549	**70**	479	Acte de vente du 08/03/2018 Vol. 2018P n°1676

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	SIREN ou date de naissance (d'après cadastre)	Surface cadastrale (m²)	Emprise cadastrale (m²)	Surface hors emprise (m²)	Observations - Références hypothécaires
10	**CO-392**	GRONDIN Marie Génevieve	33 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	11/03/1970	581	**106**	475	Acte de vente du 03/04/2000 Vol. 2000P n°2437
11	**CO-398**	MARCO Jérôme	15 chemin du Takamaka	07/02/1980	581	**41**	540	Hypothèque conventionnelle du 09/03/2012 Vol. 2012D n°5038
12	**CO-494**	VERGANCE Arnauld Michel	2693 B Chemin Lefaguyes 97440 Saint-André	17/10/1974	298	**42**	256	Acte de vente du 06/08/2008 Vol. 2008P n°4772
13	**CO-495**	FERRERE Max Daniel Lino	31 B Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	30/08/1967	298	**52**	246	Hypothèque conventionnelle du 29/02/2008 Vol. 2008V n°1076
		FERRERE Marie Isabelle		10/03/1972				
14	**CO-581**	FONTAINE Mathilde Emilda	17 chemin du Takamaka	02/05/1993	493	**114**	379	Néant
15	**CO-583**	PAYET Anne Christelle	161 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	27/05/1986	506	**33**	473	Acte de vente du 06/07/2021 Vol. 2021P n°4233
16	**CO-584**	LEBRETON Fabrice Jérôme	21 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	13/07/1973	391	**139**	252	Acte de donation-partage après division du 15/09/2007 Vol. 2007P n°5704
17	**CO-686**	CHEVALIER Joseph Francis	18 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	08/07/1968	729	**56**	673	Acte de donation du 24/01/2023 Vol. 2023P n°2392
18	**CO-687**	CHEVALIER Anaïs clémence	13 B Ruelle des Becs Roses 97430 Le Tampon	13/08/1988	471	**15**	456	Acte de donation du 24/01/2023 Vol. 2023P n°2392
19	**CO-138**	CORRE Franck Rito	208 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon		85	**24**	61	Néant
20	**CO-156**	OGNARD Maryline Scholastie	32 Chemin Jessy 97429 Petite-Ile	07/08/1962	1 385	**191**	1194	Acte de donation-partage du 28/12/1983 Vol. 2351 n°26
21	**CO-194**	BEGUE Marie Jocelyne Annick	8b Rue Donat Robert 97431 La Plaines des Palmistes	30/03/1971	332	**73**	259	Acte de vente du 15/03/1983 Vol. 2304 n°17

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	SIREN ou date de naissance (d'après cadastre)	Surface cadastrale (m²)	Emprise cadastrale (m²)	Surface hors emprise (m²)	Observations - Références hypothécaires
22	**CO-195**	HOARAU Marie Josiane	233 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	31/07/1964	543	**98**	445	Acte de vente du 12/09/2001 Vol. 2001P n°4645
		HOARAU Jean-Yves François		27/01/1958				
23	**CO-313**	PAYET Anne Christelle	161 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	27/05/1986	498	**5**	493	Acte de donation-partage du 02/11/2022 Vol. 2022P n°16295
24	**CO-347**	BIGOT Marie Scholastien J-Fred	39 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	17/04/1960	215	**49**	166	Acte de vente du 16/10/1995 Vol. 1995P n°4441
		BIGOT Marie Sylvie Brigitte		25/08/1966				
25	**CO-349**	LEBRETON Marilène	41 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	14/05/1969	366	**72**	294	Acte de donation du 01/12/1989 Vol. 1990P n°106
26	**CO-348**	BIGOT Marie Sylvie Brigitte	39 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	25/08/1966	366	**64**	302	Acte de donation-partage du 01/12/1989 Vol. 1990P n°106
27	**CO-350**	BIGOT Marie Scholastien J-Fred	39 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	17/04/1960	154	**22**	132	Acte de vente du 16/10/1995 Vol. 1995P n°4441
		BIGOT Marie Sylvie Brigitte		25/08/1960				
28	**CO-395**	GRONDIN Théodule Dominique	9 Chemin Gervais La Plaine des Cafres 97418 Le Tampon	08/04/1965	299	**3**	296	Acte de donation-partage du 17/12/1999 Vol. 2000P n°489
29	**CO-397**	GRONDIN Luçay Jean Marie	12 Impasse des Cocotiers 97430 Le Tampon	01/03/1960	341	**12**	329	Attestation après décès du 31/05/2011 Vol. 2011P n°2896
		GRONDIN Lucien Jean-Luc	140 Rue Pierre Rivals La Plaine des Cafres	01/03/1964				
		GRONDIN Marie Christine	150 Ch des Pétréas 97430 Le Tampon	25/05/1968				

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	SIREN ou date de naissance (d'après cadastre)	Surface cadastrale (m²)	Emprise cadastrale (m²)	Surface hors emprise (m²)	Observations - Références hypothécaires
29	**CO-397**	GRONDIN Théodule Dominique	9 Chemin Gervais La Plaine des Cafres 97418 Le Tampon	08/04/1965	341	**12**	329	Attestation après décès du 31/05/2011 Vol. 2011P n°2896
		GRONDIN Marie IUCIA	41 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	04/07/1937				
30	**CO-488**	RICHARDSON Yannick Fabien	231 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	03/11/1973	419	**31**	388	Acte de partage du 27/11/2013 Vol. 2013P n°5708
31	**CO-489**	LAURET Joseph samuel	229 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	05/03/1978	458	**24**	434	Acte de vente du 12/08/2004 Vol. 2004P n°5229
		TURPIN Laura Nadine		18/051978				
32	**CO-664**	PAYET Rose-Marie Olivia	49 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	31/10/1963	903	**175**	728	Acte de donation 26/06/2019 Vol. 2019P n°3633
33	**CO-160**	HOARAU Joseph Expédit Jonas	216 Avenue Charles de Gaulle 84270 VEDENE	11/09/1975	639	**93**	546	Attestation après décès du 08/12/2020 Vol. 2020P n°6241
		HOARAU Lise May Honorine	LES COTEAUX NORMANDS 37 Avenue des Arts 27320 Nonancourt	31/05/1982				
		HOARAU Marie Fabienne	1222 Immeuble Hubert Delisle 1 11 Chemin martine 97430 Le Tampon	24/12/1983				
		HOARAU Marie Lysiane	78 Chemin Tan Georges 97418 La Plaine des Cafres	04/02/1970				
		HOARAU Marie Edmée	71 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	22/12/1951				
34	**CO-352**	ROBERT Jean Max Julien	61 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	24/11/1963	5 346	**110**	5 236	Acte de donation 14/06/1989 Vol. 2781 n°8

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	SIREN ou date de naissance (d'après cadastre)	Surface cadastrale (m²)	Emprise cadastrale (m²)	Surface hors emprise (m²)	Observations - Références hypothécaires
35	**CO-353**	GRONDIN SUCC	PETIT TAMPON		1 546	**90**	1 456	Acte de donation 14/06/1989 Vol. 2781 n°8
36	**CO-354**	DEURVEILHER Marylène	38 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	18/09/1957	813	**110**	703	Acte de donation-partage du31/10/1995 Vol. 1995P n°4642
37	**CO-355**	DEURVEILHER Jean Michel	295 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	06/11/1962	818	**89**	729	Acte de donation-partage du31/10/1995 Vol. 1995P n°4642
38	**CO-377**	HOARAU Joseph Expédit Jonas	216 Avenue Charles de Gaulle 84270 VEDENE	11/09/1975	100	**12**	88	Attestation après décès du 08/12/2020 Vol. 2020P n°6241
		HOARAU Lise May Honorine	LES COTEAUX NORMANDS 37 Avenue des Arts 27320 Nonancourt	31/05/1982				
		HOARAU Marie Fabienne	1222 Immeuble Hubert Delisle 1 11 Chemin martine 97430 Le Tampon	24/12/1983				
		HOARAU Marie Lysiane	78 Chemin Tan Georges 97418 La Plaine des Cafres	04/02/1970				
		HOARAU Marie Edmée	71 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	22/12/1951				
39	**CO-378**	HOARAU Samantha Aurélie	40 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	09/03/1986	155	**16**	139	Acte de donation-partage du 04/07/2022 Vol. 2022P n°10475
40	**CO-457**	BIGOT Anne Marie Josiane	Bat G étg 3 195 Cité de la Demoiselle 85500 Les Herbiers	24/03/1954	267	**5**	262	Attestation rectificative du 20/02/2012 Vol. 2012P n°1361
		HERROUIN Anne Marie Hervette Chantal	227f Rue Georges Pompidou 97430 Le Tampon	23/02/1958				
		FONTAINE Guylène Rosemay	91 Rue de Père Rognard 97430 Le Tampon	25/05/1964				

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	SIREN ou date de naissance (d'après cadastre)	Surface cadastrale (m²)	Emprise cadastrale (m²)	Surface hors emprise (m²)	Observations - Références hypothécaires
40	**CO-457**	BIGOT Jean Baptiste Camille	201 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le tampon	10/03/1952	267	**5**	262	Attestation rectificative du 20/02/2012 Vol. 2012P n°1361
		BIGOT Jeanne Marie-Annie	255 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	30/05/1968				
		BIGOT Joseph Martin André	263 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	20/12/1955				
		BIGOT Marie Scholastien Jean Fred	39 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	17/04/1960				
		BIGOT Luce Maximin	56 Rue du Casier 97427 L'Etang-Salé	13/12/1950				
41	**CO-518**	COMMUNE DU TAMPON	HOTEL DE VILLE RUE HUBERT DELISLE 97430 LE TAMPON	219740222	729	**14**	715	
42	**CO-684**	HOARAU Samantha Aurélie	40 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	09/03/19886	459	**126**	333	Acte de donation-partage du 04/07/2022 Vol. 2022P n°10475
43	**CO-383**	TECHER Gérald Jean-Pierre	42 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	06/06/1965	533	**32**	501	Jugement du T.G.I de Saint-Pierre du 26/06/1992 Vol.1992P n°4059
44	**CO-384**	FONTAINE Ludovic Antoine	44 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	14/05/1986	493	**27**	466	Acte de vente du 13/06/2013 Vol.2013P n°3030
		PAYET ELODIE		01/07/1986				
45	**CO-385**	FRETARD Coralie	46 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	31/05/1992	446	**16**	430	Acte de vente du 29/12/2021 Vol.2022P n°849
		LUI YEE LIM David	1 Rue Lory les Bas 97490 Sainte-Clotilde	11/03/1995				

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	SIREN ou date de naissance (d'après cadastre)	Surface cadastrale (m²)	Emprise cadastrale (m²)	Surface hors emprise (m²)	Observations - Références hypothécaires
46	**CO-386**	FRETARD Coralie	46 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	31/05/1992	86	**2**	84	Acte de vente du 29/12/2021 Vol.2022P n°849
		LUI YEE LIM David	1 Rue Lory les Bas 97490 Sainte-Clotilde	11/03/1995				
47	**CO-387**	TECHER Marie Brigitte	48 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	10/11/1959	579	**6**	573	Jugement du T.G.I de Saint-Pierre du 26/06/1992 Vol.1992P n°4059
48	**CO-613**	COMMUNE DU TAMPON	HOTEL DE VILLE RUE HUBERT DELISLE 97430 LE TAMPON	219740222	7 135	**432**	6 703	
49	**CO-614**	TURPIN Marie-Andrée	18 Rue Bois de Gaulette 97430 Le Tampon	04/04/1964	295	**33**	262	Acte de vente du 01/09/2010 Vol.2010P n°4187
		TURPIN Jean Patrick	18 Rue Bois de Gaulette 97430 Le Tampon	12/11/1962				
50	**CO-615**	FONTAINE Marie Catherine	77 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	01/03/1962	367	**25**	342	Acte de vente du 01/09/2010 Vol.2010P n°4188
		TURPIN Jean Rosaire	188 Chemin des Muguets 97430 Le Tampon	09/05/1965				
51	**CO-616**	LAURET Edmond	75 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	08/10/1959	579	**43**	536	Acte de vente du 01/09/2010 Vol.2010P n°4185
52	**CO-685**	DEURVILLIER Marie-Rose	40 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	01/04/1963	448	**17**	431	Acte de donation-partage du 04/07/2022 Vol. 2022P n°10475
		HOARAU Florant Emmanuel	29 Rue des Palmiers 97430 Le Tampon	08/01/1997				

ANNEXE 4

. Tableau récapitulatif des notifications individuelles transmises avec AR aux propriétaires concernés.
. Preuve de dépôt d'une lettre recommandée avec AR pour les propriétaires des parcelles C0160 et CO377.

Je Soussigné Yannis CORDIN
Certifie que les informations inscrites dans ce tableau (N° 1 d'ordre à 52) sont exactes.

CHEMINS TAKAMAKA 1 & 2 COMMUNE DU TAMPON

POINT SUR LE COURRIER TRANSMIS

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	Preuve de dépôt-lettre Recommandé avec accusé réception	Avis de réception de la lettre recommandée	Retour des courriers non parvenus à l'adresse indiquée	Pli avisé et non réclamé
1	**CO-142**	BOULEVARD Jules Ary	12 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 959 9995 5	x		
2	**CO-143**	CARO Audrey	1 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600013 1	x		
3	**CO-147**	CORRE Antoine Aloys	6 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600023 0			x
4	**CO-148**	BEGUE Léonard Carl	310 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	2C174 9600019 3	x		
		BEGUE Benoit Marie		2C174 9600019 3			
5	**CO-151**	PAYET Rémy	50 Chemin de la Bergerie 97430 Le Tampon	2C174 959 9980 1			x
6	**CO-346**	PICOT Bernard Rico	7 Rue des Marais 97441 Sainte-suzanne	2C1749600025 4	x		
7	**CO-368**	AH-KENG Bernard Calice	59 Ruelle des Poinsons 97430 Le Tampon	2C174 9600022 3	x		
		AH-KENG Monique		2C174 9600022 3			
8	**CO-389**	CREPU Gérald Marie Josian	27 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600016 2	x		
9	**CO-390**	CUJO Antoine Mathieu	29 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600003 2	x		
10	**CO-392**	GRONDIN Marie Génevieve	33 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9599970 2	x		
11	**CO-398**	MARCO Jérôme	15 chemin du Takamaka	2C174 9600004 9			

COMMUNE DU TAMPON ★ SERVICE V.R.D ★

le 13/01/2025

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	Preuve de dépôt-lettre Recommandé avec accusé réception	Avis de réception de la lettre recommandée	Retour des courriers non parvenus à l'adresse indiquée	Pli avisé et non réclamé
12	**CO-494**	VERGANCE Arnauld Michel	2693 B Chemin Lefaguyes 97440 Saint-André	2C174 9599982 5	x		
13	**CO-495**	FERRERE Max Daniel Lino	31 B Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600008 7	x		
		FERRERE Marie Isabelle		2C174 9600008 7			
14	**CO-581**	FONTAINE Mathilde Emilda	17 chemin du Takamaka	2C174 960 0033 9	x		
15	**CO-583**	PAYET Anne Christelle	161 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	2C174 960 0027 8	x		
16	**CO-584**	LEBRETON Fabrice Jérôme	21 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600015 5	x		
17	**CO-686**	CHEVALIER Joseph Francis	18 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600021 6	x		
18	**CO-687**	CHEVALIER Anaïs clémence	13 B Ruelle des Becs Roses 97430 Le Tampon	2C174 9600014 8			x
19	**CO-138**	CORRE Franck Rito	208 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	2C174 9600018 6		x	
20	**CO-156**	OGNARD Maryline Scholastie	32 Chemin Jessy 97429 Petite-Ile	2C174 9599981 8	x		
21	**CO-194**	BEGUE Marie Jocelyne Annick	8b Rue Donat Robert 97431 La Plaines des Palmistes	2C174 9599999 3		x	
22	**CO-195**	HOARAU Marie Josiane	233 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	2C174 959 9989 4	x		
		HOARAU Jean-Yves François		2C174 959 9989 4			
23	**CO-313**	PAYET Anne Christelle	161 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	2C174 960 0027 8	x		
24	**CO-347**	BIGOT Marie Scholastien J-Fred	39 Chemin du Takamaka	2C174 959 9993 1	x		

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	Preuve de dépôt-lettre Recommandé avec accusé réception	Avis de réception de la lettre recommandée	Retour des courriers non parvenus à l'adresse indiquée	Pli avisé et non réclamé
24	CO-347	BIGOT Marie Sylvie Brigitte	97430 Le Tampon	2C174 959 9993 1	x		
25	**CO-349**	LEBRETON Marilène	41 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600017 9	x		
26	**CO-348**	BIGOT Marie Sylvie Brigitte	39 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 959 9993 1	x		
27	**CO-350**	BIGOT Marie Scholastien J-Fred	39 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 959 9993 1	x		
		BIGOT Marie Sylvie Brigitte		2C174 959 9993 1			
28	**CO-395**	GRONDIN Théodule Dominique	9 Chemin Gervais La Plaine des Cafres 97418 Le Tampon	2C174 9599977 1	x		
29	**CO-397**	GRONDIN Luçay Jean Marie	12 Impasse des Cocotiers 97430 Le Tampon	2C174 9599967 2			x
		GRONDIN Lucien Jean-Luc	140 Rue Pierre Rivals La Plaine des Cafres	2C174 9599974 0	x		
		GRONDIN Marie Christine	150 Ch des Pétréas 97430 Le Tampon	2C174 9599976 4	x		
29	**CO-397**	GRONDIN Théodule Dominique	9 Chemin Gervais La Plaine des Cafres 97418 Le Tampon	2C174 9599977 1	x		
		GRONDIN Marie lUCIA	41 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9599975 7			x
30	**CO-488**	RICHARDSON Yannick Fabien	231 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	2C1749600028 5	x		
31	**CO-489**	LAURET Joseph samuel	229 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	2C174 959 9990 0	x		
		TURPIN Laura Nadine		2C174 959 9990 0			
32	**CO-664**	PAYET Rose-Marie Olivia	49 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600026 1	x		

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	Preuve de dépôt-lettre Recommandé avec accusé réception	Avis de réception de la lettre recommandée	Retour des courriers non parvenus à l'adresse indiquée	Pli avisé et non réclamé
33	**CO-160**	HOARAU Joseph Expédit Jonas	216 Avenue Charles de Gaulle 84270 VEDENE	2C174 9599986 3			
		HOARAU Lise May Honorine	LES COTEAUX NORMANDS 37 Avenue des Arts 27320 Nonancourt	2C174 959 9971 9			
		HOARAU Marie Fabienne	1222 Immeuble Hubert Delisle 1 11 Chemin martine 97430 Le Tampon	2C174 959 9968 9	x		
		HOARAU Marie Lysiane	78 Chemin Tan Georges 97418 La Plaine des Cafres	2C174 9599972 6	x		
		HOARAU Marie Edmée	71 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 959 9973 3	x		
34	**CO-352**	ROBERT Jean Max Julien	61 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 960 0029 2	x		
35	**CO-353**	GRONDIN SUCC	PETIT TAMPON				
36	**CO-354**	DEURVEILHER Marylène	38 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600007 0	x		
37	**CO-355**	DEURVEILHER Jean Michel	295 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le Tampon	2C174 9600005 6	x		
38	**CO-377**	HOARAU Joseph Expédit Jonas	216 Avenue Charles de Gaulle 84270 VEDENE	2C174 9599986 3			
		HOARAU Lise May Honorine	LES COTEAUX NORMANDS 37 Avenue des Arts 27320 Nonancourt	2C174 959 9971 9			
		HOARAU Marie Fabienne	1222 Immeuble Hubert Delisle 1 11 Chemin martine 97430 Le Tampon	2C174 959 9968 9	x		

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	Preuve de dépôt-lettre Recommandé avec accusé réception	Avis de réception de la lettre recommandée	Retour des courriers non parvenus à l'adresse indiquée	Pli avisé et non réclamé
		HOARAU Marie Lysiane	78 Chemin Tan Georges 97418 La Plaine des Cafres	2C174 9599972 6	x		
		HOARAU Marie Edmée	71 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 959 9973 3	x		
39	**CO-378**	HOARAU Samantha Aurélie	40 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 960 0006 3	x		
40	**CO-457**	BIGOT Anne Marie Josiane	Bat G étg 3 195 Cité de la Demoiselle 85500 Les Herbiers	2C174 9599997 9	x		
		HERROUIN Anne Marie Hervette Chantal	227f Rue Georges Pompidou 97430 Le Tampon	2C174 9599979 5			x
		FONTAINE Guylène Rosemay	91 Rue de Père Rognard 97430 Le Tampon	2C174 9600012 4	x		
40	**CO-457**	BIGOT Jean Baptiste Camille	201 Chemin du Petit-Tampon 97430 Le tampon	2C174 9599998 6	x		
		BIGOT Jeanne Marie-Annie	255 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	2C174 9599994 8	x		
		BIGOT Joseph Martin André	263 Chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon	2C174 9599992 4	x		
		BIGOT Marie Scholastien Jean Fred	39 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 959 9993 1	x		
		BIGOT Luce Maximin	56 Rue du Casier 97427 L'Etang-Salé	2C174 9599996 2	x		
41	**CO-518**	COMMUNE DU TAMPON	HOTEL DE VILLE RUE HUBERT DELISLE 97430 LE TAMPON				
42	**CO-684**	HOARAU Samantha Aurélie	40 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 960 0006 3	x		
43	**CO-383**	TECHER Gérald Jean-Pierre	42 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600030 8	x		
44	**CO-384**	FONTAINE Ludovic Antoine	44 Chemin du Takamaka 97430 Le	2C174 9600011 7			x

N° d'ordre	Réf. Cadastrales	Propriétaires (d'après cadastre)	Adresse (d'après cadastre)	Preuve de dépôt-lettre Recommandé avec accusé réception	Avis de réception de la lettre recommandée	Retour des courriers non parvenus à l'adresse indiquée	Pli avisé et non réclamé
44	CO-384	PAYET ELODIE	Tampon	2C174 9600011 7			x
45	**CO-385**	FRETARD Coralie	46 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	2C174 9599966 5		x	
		LUI YEE LIM David	1 Rue Lory les Bas 97490 Sainte-Clotilde	2C174 9600020 9	x		
46	**CO-386**	FRETARD Coralie	46 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	2C174 9599966 5		x	
		LUI YEE LIM David	1 Rue Lory les Bas 97490 Sainte-Clotilde	2C174 9600020 9	x		
47	**CO-387**	TECHER Marie Brigitte	48 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	2C174 9599985 6	x		
48	**CO-613**	COMMUNE DU TAMPON	HOTEL DE VILLE RUE HUBERT DELISLE 97430 LE TAMPON				
49	**CO-614**	TURPIN Marie-Andrée	18 Rue Bois de Gaulette 97430 Le Tampon	2C174 9600010 0	x		
		TURPIN Jean Patrick	18 Rue Bois de Gaulette 97430 Le Tampon	2C174 9600010 0	x		
50	**CO-615**	FONTAINE Marie Catherine	77 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	2C174 959 9978 1	x		
		TURPIN Jean Rosaire	188 Chemin des Muguets 97430 Le Tampon	2C174 959 9984 9	x		
51	**CO-616**	LAURET Edmond	75 Chemin du Takamaka 97430 LE TAMPON	2C174 9600001 8	x		
52	**CO-685**	DEURVILLIER Marie-Rose	40 Chemin du Takamaka 97430 Le Tampon	2C174 9600009 4	x		
		HOARAU Florant Emmanuel	29 Rue des Palmiers 97430 Le Tampon	2C174 959 9978 8			x

PREUVE DE DÉPÔT
D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR

2C 174 959 9986 3

Niveau de garantie R1 R2 R3

DESTINATAIRE

HOARAU Joseph Expédit
116 rue Charles de Gaulle
84470 VEDENE

EXPÉDITEUR NE PAS UTILISER DE TAMPON

Marie TAMPON - Voirie
256 rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 Le TAMPON

PIERREFONDS PPAL 16h30 20-11 2024 974034

COURRIER ARRIVÉ
21 NOV. 2024
DIRECTION VOIRIE ET RÉSEAUX

PREUVE DE DÉPÔT

Avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

Modes d'accès direct à l'information de distribution :
- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,6 € TTC + prix d'un SMS).
- Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

INDIQUEZ LE MONTANT DU CONTRE-REMBOURSEMENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Au-delà du délai de garde de la lettre recommandée, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
LA POSTE - SA au capital de 4 006 032 160 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

LE TRI FACILE PAPIER

La Poste agrément n° 649

PREUVE DE DÉPÔT
D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AR

2C 174 959 9971 9

COURRIER ARRIVÉ
LE 21 NOV. 2024
DIRECTION VOIRIE ET RÉSEAUX

DESTINATAIRE

Madame HOARAU Lise Ray Honorine
LES COTEAUX NORMANDS
37 Avenue des ARTS
27320 NONANCOURT

EXPÉDITEUR NE PAS UTILISER DE TAMPON

Marie du TAMPON (Marie)
256 rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 Le TAMPON Cedex

PIERREFONDS PPAL 16h30 20-11 2024 974034

PREUVE DE DÉPÔT

Avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

Modes d'accès direct à l'information de distribution :
- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,6 € TTC + prix d'un SMS).
- Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

INDIQUEZ LE MONTANT DU CONTRE-REMBOURSEMENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Au-delà du délai de garde de la lettre recommandée, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
LA POSTE - SA au capital de 4 006 032 160 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

LE TRI FACILE PAPIER

La Poste agrément n° 649

ANNEXE 5

. Courrier du géomètre expert sur le plan d'alignement.

Gmail janil vitry <janvitry@gmail.com>

Fwd: DOSSIER 23-758 JZ

1 message

Yannis CORDONIN <yannis.cordonin@mairie-tampon.fr> 14 janvier 2025 à 15:37
À : janvitry@gmail.com

Bonjour,

ci-joint les approches du géomètre pour l'établissement des alignements.

---------- Forwarded message ---------
De : **Jeremy ZETTOR** <jz-geometre@cabinet-veyland.fr>
Date: mar. 14 janv. 2025 à 15:11
Subject: DOSSIER 23-758 JZ
To: Yannis CORDONIN <yannis.cordonin@mairie-tampon.fr>

Bonjour M. CORDONIN,

Dans le cadre de l'établissement des alignements des chemins Takamaka 1 et 2, nous avons défini les limites d'alignement en prenant en compte les éléments existants le long des voiries, notamment les murs, les clôtures légères, les hauts de talus, et autres aménagements présents.

Bien cordialement,

Jérémy ZETTOR, Chargé d'opérations

CABINET VEYLAND - GEOMETRES-EXPERTS

Bureau principal : **Bureau secondaire : SHLMR Chevalier Bank**

ANNEXE 6

Observation électronique des propriétaires de la parcelle CO398.

Gmail janil vitry <janvitry@gmail.com>

Fwd: Transfert dans le domaine public communal du Chemin Takamaka

1 message

Yannis CORDONIN <yannis.cordonin@mairie-tampon.fr> 15 janvier 2025 à 07:35
À : janvitry@gmail.com

Bonjour,

ci joint les précisons, hors délai de l'enquête publique de Mme et Mr MARCO

Cordialement,

-------- Forwarded message ---------
De : **Jérôme Marco** <jerome.marco@gmail.com>
Date: mar. 14 janv. 2025 à 19:51
Subject: Transfert dans le domaine public communal du Chemin Takamaka
To: yannis.cordonin@mairie-tampon.fr <yannis.cordonin@mairie-tampon.fr>, <enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr>

Bonjour Monsieur.

Nous ne pouvons accepter le projet de transfert dans le domaine public communal de la servitude de passage en l'état.
Au vu du schéma d'implantation, notre terrain serait amputé de près de 6m de large à son extrémité en bordure de la parcelle CO145 jusqu'à la parcelle CO401, ce qui nous semble être excessif d'autant plus qu'il s'agit d'une surface dont nous allons être dépossédés alors que nous sommes en train de la payer au travers d'un prêt immobilier.
Avant toute acceptation et/ou signature, nous souhaiterions faire diminuer de 2m la largeur prise sur notre parcelle, ramenant la largeur de la voie à 4m depuis la bordure avec CO145 comme indiqué par le trait vert sur le croquis fournis ce jour.

Aussi, merci de bien vouloir inscrire au registre d'enquête sous les noms M. Marco Jérôme et Mme Marco Bénédicte (référence cadastrale CO398) la demande suivante :

" Refus pour le transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal selon le tracé actuellement prévu. Accord si modification du tracé avec préservation d'une largeur de 2m sur la parcelle CO398 au point le plus large comme le montre le tracé vert ajouté au croquis. Cela permettrait de garder une largeur de voie de 4m après déplacement des poteaux électriques et téléphoniques."

Bien à vous,

M. et Mme Marco

Sans virus.www.avast.com

Takamaka modif.pdf
218K

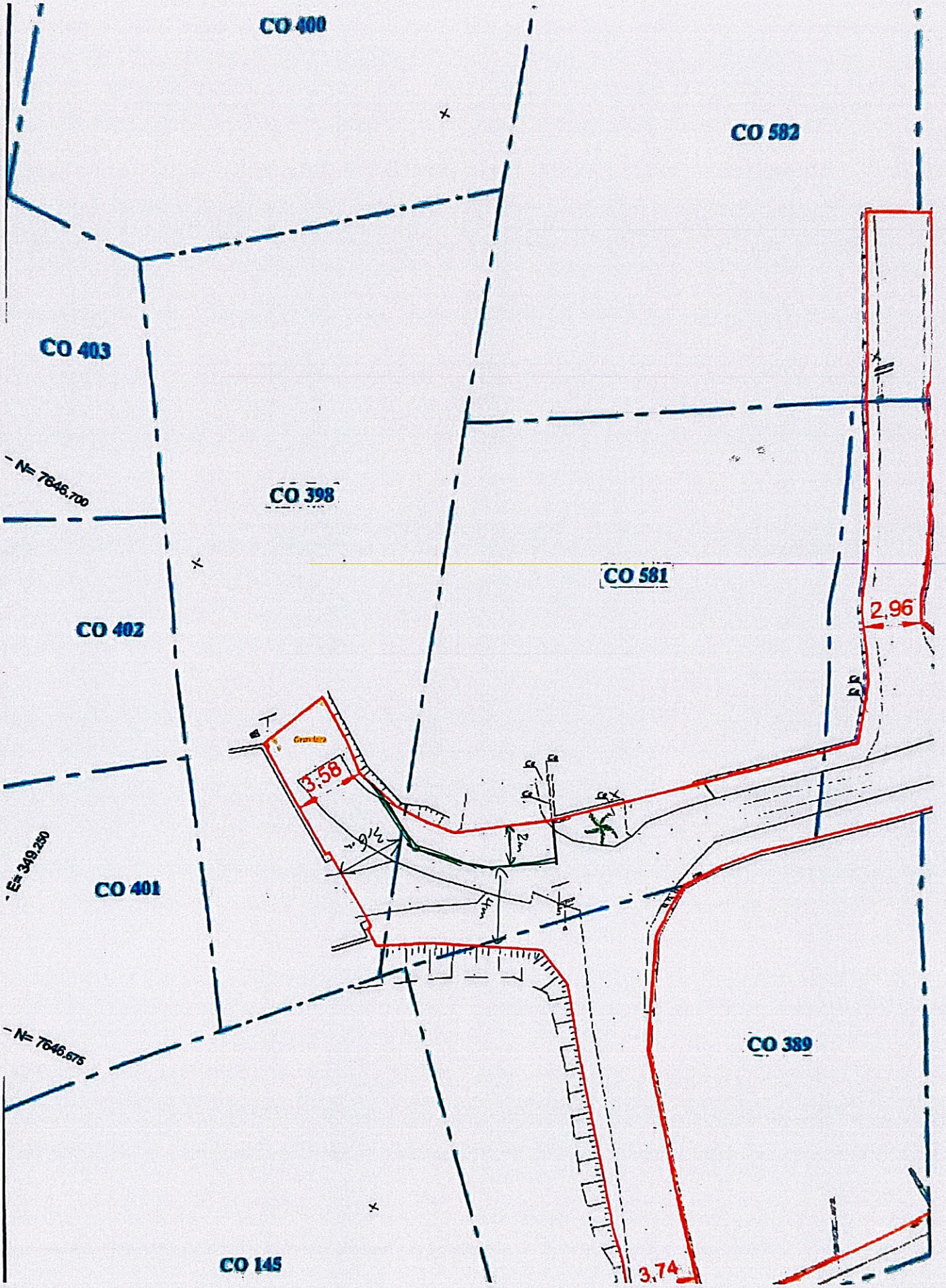
CO 400
CO 582
CO 403
N= 7646.700
CO 398
CO 581
CO 402
2.96
3.58
E= 349.250
CO 401
N= 7646.675
CO 389
CO 145
3.74

ANNEXE 7

. Désignation du commissaire enquêteur.
. Arrêté n° 736/2024 en date du 15 novembre 2024 de Monsieur le Maire du Tampon.
. Avis d'enquête publique.

République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

LETTRE DE MISSION AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire de la commune
du Tampon

à

Monsieur VITRY Janil
20 chemin Pépin
97480 Saint Joseph

Objet : Transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

Enquête publique
REF : Délibération du date **du 25 mars 2023**
Pièces jointes : registre d'enquête + délibération + arrêté N°736/2024 + plan + état parcellaire

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec le dossier d'enquête, ampliation de mon arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de :

Transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

Aux termes de cet arrêté, vous êtes désigné en qualité de commissaire enquêteur (avec comme suppléante, Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany), mission que vous avez bien voulu accepté et je vous en remercie.

Vous trouverez ci-après le déroulement de la procédure vous incombant.

Comme le prévoit la réglementation, cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours consécutifs

du 04 /12/ 2024 au 18/12/2024 à la mairie centrale du Tampon.

256 rue Hubert Delisle - CS 32117 - 97831 Le Tampon Cedex
Tél. 0262 57 86 86 - Fax. 0262 57 84 26 - E-mail : gestion.courrier@mairie-tampon.fr
www.letampon.fr

Opérations préalables à l'enquête :

Afin de mettre en place les documents d'enquête, je vous adresse ci-joint, le registre d'enquête publique à feuillets non mobile que vous voudrez bien me retourner dûment coté et paraphé *(chaque page)* avant le 25 novembre 2024.

Opérations pendant l'enquête :

Les pièces du dossier sera consultable par les intéressés à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant la période précitée.

Il vous appartiendra de siéger à la **Mairie centrale (bureau N°2) au 256 rue Hubert Delisle** pour recevoir en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

- le mercredi 04 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, *(ouverture de l'enquête)*
- le mercredi 11 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,
- le mercredi 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, *(clôture de l'enquête)*

Les observations seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront également vous être adressées par écrit au commissaire enquêteur par la Poste **au 256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr »**, de manière qu'elles puissent vous parvenir avant la clôture de l'enquête.

Opérations après l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête vous serez chargé de clore et de signer le registre.

Dans un délai d'un mois, vous m'adresserez le dossier d'enquête, accompagné du registre d'enquête et de vos conclusions motivées pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Indemnités et frais de remboursement

Merci de nous faire retourner la facture concernant vos indemnités et vos frais de remboursement en vigueur dus aux commissaires enquêteurs avec un relevé d'identité bancaire pour règlement.

Je reste à votre disposition pour toutes les explications que vous souhaiteriez recevoir concernant cette procédure.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire du Tampon

COMMUNE DU TAMPON
SERVICE V.R.D

Patrice THIEN-AH-KOON

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le
ID : 974-219740222-20241115-736_2024-AR

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

ARRETE N° 736/2024

PORTANT OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TRANSFERT D'OFFICE DU CHEMIN TAKAMAKA DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON
VU le code général des collectivités locales,
VU le code de l'Urbanisme, notamment les articles L.318-3 et R.318-10
VU le code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3 et suivants et R.141- 4 et suivants.
VU la délibération du conseil municipal du 25 mars 2023,
Considérant le recours au transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

ARRETE

ARTICLE 1 – Objet de l'enquête

Recours au classement par transfert d'office **du chemin Takamaka** dans le domaine public communal, soumis à enquête publique, destinée à recueillir les observations du public.

ARTICLE 2 – Les pièces du dossier mis à l'enquête :

- La nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagée,
- Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie,
- Un plan de situation et d'alignement,
- Un état parcellaire.
- Un registre d'enquête publique

ARTICLE 3 – Durée de l'enquête et consultation du dossier

Les pièces du dossier pourront être consultés à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, **du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste **au 256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr »**, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 4 – Commissaire-enquêteurs

Monsieur VITRY Janil, retraité de l'éducation nationale figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions des commissaires enquêteurs au titre de 2024 est désigné en cette qualité de commissaire enquêteur avec sa suppléante **Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany**, retraitée de la Poste.

Il se tiendra à la disposition du public, à la mairie centrale **(salle n° 2)** au 256 rue Hubert Delisle au Tampon les mercredis :

04 -11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

ARTICLE 5 – Notification individuelle

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de

réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires syndics.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le
ID : 974-219740222-20241115-736_2024-AR

ARTICLE 6 – Publicité de l'enquête

Un avis sera inséré en caractères apparents dans deux services de presse locaux, le Quotidien et Zinfos974 (rubrique : avis de marché & appel d'offre), 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours suivant le début de celle-ci.

En application de l'article R.145-5 du code de la Voirie Routière, le présent arrêté et l'avis de presse seront affichés à la porte de la mairie et l'avis de presse aux deux entrées du chemin Takamaka, **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.** Consultable également sur le site internet de la mairie https://www.le tampon.fr

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

ARTICLE 7 – Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans un délai d'un mois, transmettra au Maire le rapport et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera déposée à la direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général Bigeard au Tampon et sur le site internet https://www.le tampon.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture.

ARTICLE 8 – Recours contentieux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 9 – Avis du Conseil Municipal

A l'issue de l'enquête, si aucune contestation n'a été émise, le Conseil Municipal délibérera sur le classement par transfert d'office de cette voie dans le domaine public communal.

En cas d'opposition d'un propriétaire intéressé, la décision est prise par arrêté du préfet.

Le cas échéant, la décision portant transfert vaut classement dans le domaine public communal et éteint, par elle même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés. Elle vaut également approbation d'un plan d'alignement pour la voie en cause dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

ARTICLE 10 – Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera au préalable reçu en sous-préfecture.

Fait à Tampon, le
Le Maire,

Patrice THIEN-AH-KOON

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le
ID : 974-219740222-20241115-736_2024-AR

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

****

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

Par arrêté N°736 du 15 novembre 2024, Monsieur Patrice THIEN- AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'Urbanisme.

Le public est avisé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs **du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, **du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste **au 256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr »** , de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

En outre, **Monsieur Janil VITRY** désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante **Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany**, se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville **(salle n° 2)** , 256 rue Hubert Delisle au Tampon les :

04, 11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

M. Patrice THIEN-AH-KOON

ANNEXE 8

. Certificat d'affichage.
. Parutions de l'avis d'enquête publique dans le quotidien et sur le site ZINFOS 974.
. Photos de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur le site.

ANNONCES LÉGALES (SUITE)

COMMUNE DU TAMPON

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DU TAMPON
****

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

Par arrêté N°736 du 15 novembre 2024, Monsieur Patrice THIEN- AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'Urbanisme.

Le public est avisé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs **du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, **du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux **de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste au **256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr »,** de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

En outre, **Monsieur Janil VITRY** désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante **Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany,** se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville (salle n° 2), 256 rue Hubert Delisle au Tampon les: **- 04, 11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

M. Patrice THIEN-AH-KOON

LOISIRS

BROCANTE

SAINT-ANDRÉ

ABCD

Pkg C'IDEAL

à côté GIFI,

Dim. 24 Novembre & Dim. 01 Décembre

De 5h à 13h.

06 92 87 31 95

PA030225

BONNES AFFAIRES

M.9 RENOVATIONS
POUR TOUS VOS TRAVAUX

- Remise à neuf toitures
- Lavage au karcher
- Replacement des vis (avec kit de réparation)
- Etanchéité des angles
- Mise en peinture spéciale toiture tôle haute réflectance Solaire (avec AIRLESS)
- Travaux de rénovation (dans toute l'île)

Pour tout renseignement n'hésitez à :
Mr MALET
0692 94 81 09



RETROUVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



VOYANCE

ASTROLOGUE DE L'INDE
VOYANT PANDIT : BABA
TOUTES LES RELIGIONS SONT LES BIENVENUES
EXPERTISE, LECTURE DE LIVRE, LECTURE DE LA MAIN ET DU VISAGE NOM ET DATE DE NAISSANCE REQUISE LES ÉTOILES ET LES PLANÈTES
RETIRE LES MAUVAIS SORTS - DESCO VA PAS ESPRIT MALCHANCE LA SORCELLERIE RÉUNION COUPLE ARRÊTER LE CUMUL DE PROTECTION DE SANTÉ PROBLÈMES SEXUELS BUSINESS RECEVEZ VOS TRAVAUX PROBLÈMES FINANCIERS PROTECTION DE LA MAISON VOYANCE ETC...
APPEL POUR RDV — 100 % GARANTIS OU RÉSULTAT
0693 52 90 59

MONSIEUR KABA
CÉLÈBRE VOYANT MEDIUM
Résout vos problèmes de près ou de loin, même les cas les plus désespérés :
Amour - Fidélité rapprochée - Retour immédiat de l'être aimé - Rencontre ou union Mariage - Séparation - Divorce - Examens - Permis de conduire - Problèmes familiaux - Attraction clientèle - Désenvoûtement - Protection contre les dangers - Impuissance sexuelle - Angoisse - Famille - Faire maigrir - Chance aux jeux - Travail sérieux, efficace, 100 % garanti, Déplacement possible.
Résultats rapides dans la semaine. Facilités de paiement. Discrétion assurée. Plus d'hésitations contactez-moi
0693 43 64 47

MAITRE TASLIMY
Grand Médium Voyant
Très connu pour ses résultats rapides et garantis grâce aux dons exceptionnels.
Résout vos problèmes dans tous les domaines très rapide dans la semaine. Conflits familiaux, violence conjugale, sentiments renforcés, retour rapide et définitif de l'être aimé, amour, protection contre les dangers, désenvoûtement, procès entreprise, commerce en difficulté, rupture sexuelle, travail, chance aux jeux.
Travail sérieux, discrétion assurée, résultat 100% garantis à vie.
Reçoit sur rendez-vous - Déplacement possible
0693 44 79 07 Mail : professeurtaslimy@gmail.com

VOYANT MEDIUM CÉLÈBRE ASTROLOGUE INDIEN
CONNAISSEZ VOTRE PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR
MAÎTRE : SHIVA
Expert pour retrouver votre amour
RÉSOUT TOUS TYPES DE PROBLÈMES
Expert en élimination de la MAUVAISE MAGIE, des MAUVAIS ESPRITS et de la SORCELLERIE
•Amour •Sexuels •Tribunal •Enfants 100% Résultat Garanti
•Santé •Mariage •Relation •Jadoo
•famille •Argent •Vaudou etc... Toutes religions
•Travail •Ennemi •Obeyah Privé et Confidentiel
Appel Maintenant Reunion **06935-46399**

Pr. GASSAMA
VOYANT MEDIUM AFRICAIN
Le professeur GASSAMA est un très grand marabout voyant médium africain, réputé dans son domaine, il se met à votre disposition pour résoudre tous vos problèmes. Avec capacité incroyable et démarche de résolu même dans les cas les plus désespérés. Grand succès dans tous les domaines depuis plusieurs années. La rigueur, le sérieux, et sa persévérance lui à permis de relever tous les défis. En Education des enfants, Résolus aux examens. Confiance en soi, Relations compliquées, Conflits professionnels etc... Promesse de résultats rapides et efficaces.
Travaille aussi par correspondance dans le monde entier.
161 Rue Francois ISAUTIER-St-Pierre 97410

MAITRE HASSAN
Grand Voyant, Médium, Guérisseur
Combattant les mauvais esprits.
Spécialiste de tous travaux occultes.
Je vous aide à retrouver la personne que vous aimez, désenvoûtement, impuissance, attraction de clientèle pour les commerces. Protection générale.
Travail sur rendez-vous - Déplacement possible
TEL : **0693 44 04 60** Rue Suffren Saint-Pierre

RESULTAT DANS 3 JOURS !
Professeur SUARE
<< PAS DE PROBLEMES SANS SOLUTIONS >>
FACILITE DE PAIEMENT - 14 Rue JEAN COCTEAU RTE CLOTILDE ST-DENIS
0262 87 05 98 - 0692 62 11 45

MONSIEUR TAMOU
PREMIÈRE FOIS À LA RÉUNION
Grand voyant médium, résout tous vos problèmes : Amour, fidélité absolue, problèmes familiaux, désenvoûtement, retour immédiat au foyer de la personne que vous aimez.
TRAVAIL EFFICACE ET RAPIDE AVEC DES RÉSULTATS SURPRENANTS
Paiement après résultats / Résultats dans la même semaine
Déplacement possible à domicile 06 93 55 19 70

MR. SEAG
GRAND MEDIUM VOYANT
SPÉCIALISTE DE RETOUR D'AFFECTION
Résout tous vos problèmes
Amour, Chance, Désenvoûtement, Travail, Protection, Commerce, Argent, Examen, Retour immédiat de l'être aimé etc...
TRAVAIL SÉRIEUX ÉFFICACE
RÉSULTAT DANS LA SEMAINE
Consultation tous les jours sur RDV. Déplacement possible
0692 94 11 86

Professeur Dramé
GRAND VOYANT GUÉRISSEUR FOUNDI
RÉSOUD TOUS VOS PROBLÈMES MÊME LES CAS DÉSESPÉRÉS
CRISE CONJUGALE, UNION RAPIDE, AMOUR, CHANCE,
RETOUR DE L'ÊTRE AIMÉ PROTECTION
CONTRE LES MAUVAIS SORTS, DÉSENVOÛTEMENT,
IMPUISSANCE SEXUELLE, OBÉSITÉ, ATTRACTION CLIENTÈLE,
CHANCE AUX JEUX.
DÉPLACEMENT POSSIBLE ET REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS
TEL : 0692 24 83 07

RESULTAT DANS 3 JOURS !
Professeur KANDJOURA
Vous aide à résoudre tous vos problèmes car
<< PAS DE PROBLEMES SANS SOLUTIONS >>
très compétent TRAVAUX RAPIDES et EFFICACES
-Désenvoûtement - Amour - Retour de l'être aimé
Protection contre les mauvais sorts - Chance - Examens
Concours - RÉUSSITE DANS TOUS LES DOMAINES !
Attraction de clientèle pour les commerçants - fertilité pour les personnes qui ont du mal à avoir des bébés etc...
Travail aussi par correspondances
TEL : **0692 06 42 43** ou **07 89 68 93 95**

Si vous voulez tout savoir ? contactez-moi
M. BADRA
Clair voyant -Médium-Guérisseur-Vaudou.
Compétent en science occulte. Facilités de paiement après résultat.
L'amour vous a quitté ? Comment réaliser vos désirs ?
Il existe une solution. Dès la 1ère visite il vous dit tout.
Don héréditaire 100 % garanti. Retour de la personne que vous aimez. Succès en affaire, examens, désenvoûtement, impuissance sexuel, santé physique et morale.
Résultat 3 à 5 jours selon les cas.
Reçoit sur RDV Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre.
Déplacement possible.
Dominer votre vie au lieu de le subir.
0693 45 06 28

Pour communiquer dans cette rubrique

Nord/Est/Sud/Ouest :
0262 02 67 15

VOUS SOUHAITEZ PUBLIER UNE ANNONCE CLASSÉE ?

Une équipe dynamique est à votre service
Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

0262 02 67 15 • pa@lequotidien.re

PROCÉDURES ADAPTÉES (SUITE)

Société Immobilière du Département de la Réunion

AVIS RECTIFICATIF
SUITE À L'AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE PARU LE 28/11/2024 CONCERNANT
Le marché de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
Opération de Réhabilitation et de Résidentialisation de l'Opération HALLEY
Commune du TAMPON

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) Nom et adresses
SIDR (Société Immobilière du Département de la Réunion)
Société anonyme d'économie mixte créée en application de l'article 2 de la loi du 30 avril 1946 au capital de 125 000 000€
SIRET : 310 863 592 00013
12, rue Félix Guyon CS 71 080 - 97404 SAINT-DENIS Cedex
Tél. 0262 94 74 74 - Fax : 0262 94 74 75 - Courriel : marches@sidr.fr - Site : www.sidr.fr

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ
La présente consultation a pour objet : Consultation Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale - Diagnostic et accompagnement social du projet de Réhabilitation HALLEY- 189 logements - Commune du Tampon

SECTION III : OBJET DU PRESENT AVIS
Modification de la date limite de remise des offres.
La date initiale de remise des offres fixée au 13 décembre 2024 avant 12h00 est reportée au 19 décembre 2024 avant 12h00.
Le Règlement de consultation ainsi que l'article « Section 3 - Procédure » de l'AAPC initial ont été modifiés en ce sens.

Le dossier de consultation modifié est téléchargeable sur le site : https://sidr.achatpublic.com
DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 05 décembre 2024.

L005512

CIVIS
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

AVIS D'INFORMATION
D'UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels du Pouvoir Adjudicateur :
Communauté intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.S.)
Correspondant : M. le Président
Point de Contact : Direction Achats Marchés Publics
Adresse : 29 route de l'Entre- Deux-Pierrefonds 97410 SAINT-PIERRE La REUNION
Tél. : 02 - 62 - 48 - 86 - 00, Télécopieur : 02 - 62 - 33 - 06 - 36, courriel : dajap@civis.re
Adresse internet : http://www.civis.re
Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.civis.e - marches-publics.com
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) Activité(s) du Pouvoir Adjudicateur : Environnement
N° / Objet du marché : 2024GEA038 « Droit d'accès à un logiciel de gestion clientèle et facturation pour la régie d'eau potable ».
Type de Procédure : procédure adaptée selon les articles R.2123-1 et L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les entreprises souhaitant candidater au présent marché sont priées de consulter l'Avis d'Appel Public à Concurrence publié dans son intégralité:
- au B.O.A.M.P. renvoyant au JOUE : réf : n°24-136724 (date d'envoi le 05/12/2024)
- sur le profil acheteur : http://www.civis.e - marchespublics.com (date de mise en ligne le 05/12/2024)
Renseignements complémentaires : point de contact susmentionné
Date limite de réception des offres : 16/12/2024 à 12h (heure locale lac+ 4)
Date d'envoi du présent avis d'information: 05/12/2024

L004169

Chaque jour pour consulter les petites annonces

ANNONCES LÉGALES

COMMUNE DU TAMPON

DÉPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

Par arrêté N° 736 du XX novembre 2024, Monsieur Patrice THIEN- AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'Urbanisme.
Le public est avisé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste au 256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.
En outre, Monsieur Janil VITRY désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany, se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville (salle N° 2) , 256 rue Hubert Delisle au Tampon les :

04, 11 et 18 décembre 2024
de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
M. Patrice THIEN-AH-KOON

L004695

COMMUNE DU TAMPON

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DU TAMPON
****

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

Par arrêté N°736 du 15 novembre 2024, Monsieur Patrice THIEN- AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'Urbanisme.

Le public est avisé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs **du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, **du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux **de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste au **256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique «enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr»**, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

En outre, **Monsieur Janil VITRY** désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante **Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany**, se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville (salle n° 2), 256 rue Hubert Delisle au Tampon les: **- 04, 11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

M. Patrice THIEN-AH-KOON

RUN PRESSE
SAUL au capital de 16 000 euros
Siège social : 14 rue Henri LEVENEUR
97400 Saint-Denis
352 881 940
RCS de Saint-Denis (Réunion)
« La Société RUN PRESSE »

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES, DE CHANGEMENT DE GERANT, DE MODIFICATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL ET DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par acte sous seing privé en date du 06 novembre 2024 en cours d'enregistrement au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, la SOCIETE DE PRESSE DE LA REUNION, société anonyme inscrite au RCS de SAINT-DENIS sous le numéro 310 836 705 dont le siège social est 1 rue Lislet Geoffroy - 97490 SAINT-DENIS (Vendeur), a cédé la totalité de ses titres qu'elle détenait dans La Société RUN PRESSE, soit 1 000 parts sociales, au Groupe DLL société à responsabilité limitée inscrite au RCS de SAINT-Denis sous le n°443 832 142 dont le siège est 103 rue du Général de Gaulle - SAINT-GILLES-LES-BAINS - 97434 SAINT-PAUL (Acquéreur).
Par décision de l'AGE en date du 05.11.2024, l'associé unique de la Société RUN PRESSE a :
- pris acte de la fin des mandats de gérance de Monsieur Boris CHANE-KT -CHUNE et de Madame Carole CHANE -KI-CHUNE à compter du 05 novembre 2024,
- nommé Monsieur Jacques DIJOUX en tant que seul gérant de la Société à compter du 05 novembre 2024,
- pris acte que le capital social de 16.000 € était désormais divisé en 1 000 parts sociales de 16 € chacune,
- pris acte du transfert du siège social de la Société RUN PRESSE au 14 rue Henri LEVENEUR - SAINT-DENIS (97400),
- modifié les articles 4, 7 et 9.

Mention sera faite auprès du greffe du Tribunal mixte de commerce de SAINT-DENIS.

Pour avis
Maître Thierry CODET

L005916

SCI AZMAOS
Société civile immobilière
Au capital de 1,000 €
Siège social :
29 rue Martin Luther King
97450 SAINT-LOUIS
456 756 432 RCS SAINT-PIERRE

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2024, il résulte que Madame Pierrette Marie NATIVEL demeurant 29 rue Martin Luther King - 97450 SAINT-LOUIS a été nommé en qualité de co-gérant de la société à compter du même jour.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-PIERRE.

Pour avis,
La gérance.

L005898

CLOS SAINT-MICHEL
Société civile immobilière
Au capital de 300,000 €
Siège social :
29 rue Martin Luther King
97450 SAINT-LOUIS
528 233 086 RCS SAINT-PIERRE

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2024, il résulte que Madame Pierrette Marie NATIVEL demeurant 29 rue Martin Luther King - 97450 SAINT-LOUIS a été nommé en qualité de co-gérant de la société à compter du même jour.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-PIERRE.

Pour avis,
La gérance.

L005900

COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA RÉUNION
Siège social 1 allée du Petit Paris
ZI n°1 - 97 410 SAINT-PIERRE
RCS SAINT PIERRE
312 567 208 00027
N° GESTION 88D30

MODIFICATION

Aux termes du Conseil de Surveillance en date du 02/10/2024, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil de Surveillance Monsieur Yannick GRONDIN demeurant 19 allée des Baies Roses 97 429 PETITE ILE en remplacement de Monsieur Henri LEBON.
Modification sera faite au RCS de Saint-Pierre.

L005905

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et l'article R625 -3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créance salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour l'affaire suivante :

Liquidation Judiciaire
SARL AUTOMOB 2
3, Rue de la Compagnie des Indes
ZAC des Grèpons
97480 SAINT JOSEPH

La date de la présente fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L625-1 du Code de Commerce.

Pour avis le 06 Décembre 2024

SELARL Franklin BACH
48, rue Sainte Marie CS 11012
97404 SAINT DENIS

L005542

SARL CENTRALE FRAIS
Siège social : Z.I. N° 1
1 Allée du Petit Paris
97 410 SAINT PIERRE
RCS SAINT PIERRE B° B 423
982 835

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 382 500 euros à 1 382 500 euros, par la création de 6 536 parts sociales de 153 euros chacune, intégralement libérées.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE.

Pour avis et mention

L005908

SNC PHARMACIE DU LYCEE
SNC en liquidation
au capital de 300,000 €
Siège social : 251 RUE DU LYCEE,
97440 SAINT-ANDRE
519 388 054
RCS SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

L'assemblée du 31.10.2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Mention au RCS de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

L005904

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et l'article R625 -3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créance salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour l'affaire suivant :

Liquidation Judiciaire :
SAS MENUIS, AGENC. PROD. ET AMNT DUSTIN - 32, Boulevard Lancastel
97400 SAINT-DENIS

La date de la présente fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L625 -1 du Code de Commerce.

L005448

EST SECURITE REUNION
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
porté à 38 620 euros
Siège social :
29 rue Youri GAGARINE
97418 LA POSSESSION
751 158 775 SAINT-DENIS
DE LA REUNION

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 20 novembre 2024 que le capital social a été augmenté d'une somme de 620 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 30 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 38 620 euros

L005432

SCI MAHEMA
Société civile immobilière
Au capital de 1,000 €
Siège social :
29 rue Martin Luther King
97450 SAINT-LOUIS
821 121 234 RCS SAINT-PIERRE

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2024, il résulte que Madame Pierrette Marie NATIVEL demeurant 29 rue Martin Luther King - 97450 SAINT-LOUIS a été nommé en qualité de co-gérant de la société à compter du même jour.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-PIERRE.

Pour avis,
La gérance.

L005446

Avis de dépôt d'état de créances salariales

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et l'article R625 -3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créance salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour l'affaire suivante :

Liquidation Judiciaire
ASSOCIATION BOUTIK SOCIALE ET SOLIDAIRE - SHUAR Europa 9001
avenue de l'Europe 97430 LE TAMPON

La date de la présente fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L625 -1 du Code de Commerce.

L005444

SCI LE MIRABEAU
Société civile immobilière
Au capital de 1,000 €
Siège social :
29 rue Martin Luther King
97450 SAINT-LOUIS
501 676 936 RCS SAINT-PIERRE

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2024, il résulte que Madame Pierrette Marie NATIVEL demeurant 29 rue Martin Luther King - 97450 SAINT-LOUIS a été nommé en qualité de co-gérant de la société à compter du même jour.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-PIERRE.

Pour avis,
La gérance.

L005597

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/11/2024 il a été créé une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme de la société : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
Dénomination sociale :
MERCURE FORMA
Au capital de : 200 €
Siège social :
118 Impasse Germaine SARQUET, Bois de Nèfles 97411 SAINT-PAUL
La société a pour objet en France et à l'étranger : Formation continue d'adultes. Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Durée de la société : 99 ans
Capital variable
Montant du capital social initialement souscrit par l'associé unique : 200 €
Le montant du capital minimum : 29 €
Et le montant du capital maximal autorisé : 40 000 €
Président : Monsieur PAYET Kévin Laurent demeurant au 118 Impasse Germaine SARQUET, Bois de Nèfles 97411 SAINT-PAUL
Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : néant
Clause d'agrément : Cession des actions à des tiers qu'avec le consentement de la majorité simple cession libre entre associés, ascendants, descendants non associés.)
Immatriculation RCS de SAINT-DENIS

Pour avis
le Président

L005405

AL'MOOR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 500 000 €
Siège social :
29 rue Martin Luther King
97450 SAINT-LOUIS
983 042 877 RCS SAINT-PIERRE

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2024, il résulte que Madame Pierrette Marie NATIVEL demeurant 29 rue Martin Luther King - 97450 SAINT-LOUIS a été nommé en qualité de co-gérant de la société à compter du même jour.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-PIERRE.

Pour avis,
La gérance.

L005601

CHEZ MAXOU
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
178 A RUE DU GENERAL DE GAULLE
97430 LE TAMPON
796 344 528 RCS ST PIERRE

Le 31/08/2024, l'associée unique a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société. Madame Régine Ida GRONDIN demeurant 2 Impasse Matrecoeur 97430 LE TAMPON, a été nommée liquidatrice.
Le siège de la liquidation a été fixé 2 Impasse Matrecoeur 97430 LE TAMPON.
Mention au RCS de Saint-Pierre.

L005605

RC LOCATIONS 2024
SAS au capital de 100 €
43 rue de Paris
Ds DFDI 97400 Saint-Denis
RCS SAINT-DENIS 983 142 586

L'associé unique a décidé, le 05/12/2024, de nommer nouveau Président la SAS CF PSOPHIA sise au 18 rue Cambacérès 75008 PARIS, RCS Paris 393 994 074, en remplacement de la SA OUTREMER FINANCE, et de nommer Directeur Général la SA OUTREMER FINANCE, 8 rue du Regard 75 006 Paris, RCS Paris 405 068 301.
Modifications des statuts en conséquence.

L005622

À VOTRE SERVICE JOUR APRÈS JOUR

Etude de Maîtres
Olivier LE GOFF,
Imrane OMARJEE & Associés,
Notaires à SAINT-PIERRE (La Réunion)
22 allée de la Piscine, Centre Cassabona

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Ulrich QUINOT, Notaire associé de la SELAS « LE GOFF, OMARJEE & Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de SAINT-PIERRE (La Réunion), 22 allée de la Piscine, Centre Cassabona, le 27 novembre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SCI 36
Siège : SAINT-DENIS (SAINTE-CLOTILDE) (97490), 4 allée des Primevères.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Akbaraly MAMODALY, demeurant à SAINT-DENIS(SAINTE-CLOTILDE) (97490) 4 allée des Primevères Moulin.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SAINT-DENIS (La Réunion).

Pour avis
Le Notaire

L005602

JHP WALTER FRANCE

MOULIN A CAFE ROC
Société civile immobilière
Au capital de 306 000 euros
porté à 308 euros
Siège social : 3 ch. Pélama
RAVINE DES CABRES
97432 SAINT-PIERRE
538 064 187 RCS ST PIERRE
DE LA REUNION
AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 janvier 2024 :
- Madame Séverine AIACH demeurant 27 rue Roa Bona de Nèfles 97427 ETANG-SALÉ Les Hauts, a été nommé en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Alain, Julien TECHER.
Les statuts ont été modifiés en conséquence et le nom de Monsieur Alain, Julien TECHER a été remplacé par celui de Madame Séverine AIACH.

Il a également été décidé de réduire le capital social de 306 000 euros à 300 euros par voie de diminution de 999 euros de la valeur nominale des parts et distribution aux associés des sommes correspondant à cette diminution.
En conséquence, l'article article deuxième du titre II des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300 000 euros),
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à trois cent euros (300 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT PIERRE.

Pour avis,
La Gérance

L005827

VIKELY
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 €
Siège social :
50, rue de Bessas Gaust
97434 SAINT-GILLES LES BAINS
978 139 962
RCS SAINT-DENIS de la Réunion

Aux termes d'une délibération en date du 4 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts :
Ancien objet : La production, l'exploitation et la commercialisation de tous types d'énergies
Nouvel objet : L'exploitation de toute station-service, la vente au détail de tous carburants, gaz, huiles, et généralement tous produits du pétrole, le commerce de tous accessoires, produits alimentaires, objets, marchandises quelconques, presse, tabac, jeux, l'activité de restauration sur place et à emporter et l'exécution de tous autres services ayant un rapport avec l'automobile ou pouvant les automobilistes tels que le lavage.
Mention sera faite au RCS de SAINT-DENIS (REUNION)

Pour avis

Le Président

L005540

Publicité





Commune du Tampon : Avis d'enquête

Ecrit par Commune du Tampon - le lundi 18 novembre 2024 à 06H00

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Par arrêté N°736 du **15** octobre 2024, Monsieur Patrice THIEN- AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'Urbanisme.

Le public est avisé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs **du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**.

Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, **du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste **au 256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr »** , de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

En outre, **Monsieur Janil VITRY** désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante **Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany**, se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville **(salle n° 2)** , 256 rue Hubert Delisle au Tampon les :

- **04, 11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

M. Patrice THIEN-AH-KOON

Contactez le service Appels d'offres : Email : legal@zinfos974.com Téléphone :

06 93 52 71 31

06 92 70 47 68

Newsletters

Marchés Publics et Avis Administratifs

Abonnez-vous et recevez les derniers avis

Adresse e-mail *

Je m'abonne !

En continu

07H41 Le billet d'humeur de Mohamed Aït Aarab : 9 décembre, une journée particulière

07H32 Deux nouvelles tempêtes en deux semaines ?

07H16 Un lundi en demi-teinte entre éclaircies et averses à La Réunion

06H59 Future Chido pourrait concerner Madagascar

06H51 Mobilisation des taxis devant la CGSS à Saint-Denis

Hier 20H12 Rallye : il se glisse dans la course avec sa Seat et la détruit

Hier 20H06 Rallye : Yoann Bonato et son équip[illegible] plongent dans le port de Saint-Pier[illegible]

Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Commune du Tampon : Avis d'enquête

Ecrit par Zinfos974 Annonces – le vendredi 6 décembre 2024 à 06H33

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Par arrêté N°736 du **15** octobre 2024, Monsieur Patrice THIEN- AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'Urbanisme.

Le public est avisé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs **du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, **du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste **au 256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr »** , de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

En outre, **Monsieur Janil VITRY** désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante **Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany**, se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville **(salle n° 2)** , 256 rue Hubert Delisle au Tampon les :

- **04, 11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire

M. Patrice THIEN-AH-KOON



Informations et Contact

Consultez également :

Avis d'appels d'offres

Avis administratifs

Contactez le service Appels d'offres : Email : legal@zinfos974.com Téléphone :

06 93 52 71 31

06 92 70 47 68

Newsletters

Marchés Publics et Avis Administratifs

Abonnez-vous et recevez les derniers avis

Adresse e-mail *

Je m'abonne !

En continu

07H41 Le billet d'humeur de Mohamed Aït-Aarab : 9 décembre, une journée particulière

07H32 Deux nouvelles tempêtes en deux semaines ?

07H16 Un lundi en demi-teinte entre éclaircies et averses à La Réunion

06H59 Future Chido pourrait concerner Madagascar

06H51 Mobilisation des taxis devant la CGSS à Saint-Denis

Hier 20H12 Rallye : il se glisse dans la course avec sa Seat et la détruit

Hier 20H06 Rallye : Yoann Bonato et son équipe plongent dans le port de Saint-Pierre

DEPARTEMENT DE REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune du TAMPON

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DE L'ARRETE MUNICIPAL D'OUVERTURE

D' ENQUETE PUBLIQUE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrice THIEN-AH-KOON, Maire de la Commune du TAMPON, certifie que l'arrêté n°736/2024 du 15 novembre 2024, portant ouverture d'enquête publique sur le transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal , a été affiché à la porte de la mairie centrale, sise au 256 rue Hubert Delisle, 15 jours avant l'enquête publique, le 18 novembre 2024 et pendant toute la durée de celle-ci.

En complément, l'avis de presse a été également affiché à partir de cette même date à la porte de la Mairie centrale et au niveau des deux accès du chemin Takamaka.

Ces deux documents ont été consultable sur le site internet de la mairie https://www.le tampon.fr .

Au Tampon, le 13 JAN. 2025

Par délégation de fonction

COMMUNE DU TAMPON ★ SERVICE V.R.D ★

Jacquet HOARAU

1er Adjoint

COMMUNE DU TAMPON

ENQUETE PUBLIQUE

relative au

transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal

CERTIFICAT DE MISE A DISPOSITION
DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné, Monsieur Patrice THIEN-AH-KOON, Maire de la commune du Tampon certifie que le dossier d'enquête publique portant sur **le transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal** est resté à la disposition du public à la **Direction Voirie et Réseaux** sise au 10 rue du Général Bigeard au Tampon, pendant une période de 15 jours **du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024** inclus, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal N°736-2024 du 15 novembre 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête.

Fait au Tampon, le 13 JAN. 2025

Par délégation de fonction

COMMUNE DU TAMPON SERVICE V.R.

Jacquet HOARAU
1er Adjoint


Chemin
TAKAMAKA
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Classement par transfert d'office du chemin
Takamaka dans le domaine public communal
ASSISTANTE
MATERNELLE
Agréée
0692 84 65 28


Chemin
TAKAMAKA
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal
Par arrêté N°226 du 15 novembre 2024, Monsieur Patrice THIEN AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'urbanisme.
Le public est informé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs, du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste au 256 rue Hubert Delisle- CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.
En outre, Monsieur Jamil VITAY désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante Madame ANDRIAMAHFANDRY Dany, se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville (Salle n° 2) , 256 rue Hubert Delisle au Tampon les
04, 11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.
Le Maire
M. Patrice THIEN-AH-KOON


CENTRE DE LOISIRS
SANS HÉBERGEMENT
DU 02 AU 17 JANVIER 2025
DU LUNDI AU SAMEDI
DE 08H00 À 16H00
Les centres :
3/5 ans :
Maternelle Terrain Fleury
Maternelle Jules Ferry
Maternelle Georges Brassens
Maternelle SIDR 400
Maternelle Coin Tranquille
6/12 ans :
Elémentaire Antoine Lucas
Elémentaire Jules Ferry
Elémentaire Iris Moreau
Primaire Just Sauveur
Primaire Maximilien Lorion
Elémentaire Luc Arnil
Inscription en ligne
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal
Par arrêté N°736 du 15 novembre 2024, Monsieur Patrice THIEN- AH KOON, Maire du Tampon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le classement par transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal au titre des articles L.318-3 et R.318-10 du code de l'Urbanisme.
Le public est avisé que le projet de classement du transfert d'office du chemin Takamaka dans le domaine public communal est soumis à enquête publique pendant quinze jours consécutifs du 04 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Les pièces du dossier pourront être consultées à la Direction Voirie et Réseaux, 10 rue du Général BIGEARD au Tampon pendant quinze jours consécutifs, du 4 décembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur par la Poste au 256 rue Hubert Delisle - CS 32117- 97831 le Tampon Cedex ou par voie électronique « enquetepublique.voirie@mairie-tampon.fr », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.
En outre, Monsieur Janil VITRY, désigné comme commissaire enquêteur et sa suppléante Madame ANDRIAMAMPANDRY Dany, se tiendront à la disposition du public à la Mairie du centre ville (salle n° 2) , 256 rue Hubert Delisle au Tampon les :
04, 11 et 18 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur pourra être consulté à la Mairie à l'issue de l'enquête.
Le Maire
M. Patrice THIEN-AH-KOON
ACANCES
JANVIER 2025
AU SAMEDI
À 12H00
SANTÉ ET CENTRES DE LOISIRS
EFS